

Première publication

1.

Raison sociale (nom) de l'institution de prévoyance transférant:

Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'Anker Bank, Genève
2.

Raison sociale (nom) de l'institution de prévoyance re-prenant:

Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève, Genève
3.

Contrat de fusion du:

24.06.2005
4.

Echéance de préavis des créances:

29.11.2005
5.

Adresse pour la déclaration des créances:

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, 20bis rue du Stand, CP 3937, 1211 Genève 3
6.

Indication: Les créanciers du sujet transférant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leus créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 96 Lfus.

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève
1211 Genève 3
- (00130413)